

## TRAIL SEMI-URBAIN NOCTURNE DE VOUZIERS

6 DECEMBRE 2014

### REGLEMENT TRAIL ET RANDONNEE

**Organisation :** L'épreuve est organisée par Vouziers Oxygène, la Ville de Vouziers et l'Office Municipal des Sports de la Ville de Vouziers. Le parcours emprunte le halage et traverse la voie ferrée, une demande d'autorisation a été formulée par la Ville de Vouziers auprès des établissements concernés (VNF et RFF).

**Signalisation et balisage du parcours :** Les signaleurs seront équipés de gilets jaunes et de dispositifs lumineux.

Le parcours sera balisé par des rubans de signalisation rétro-réfléchissants, des panneaux fléchés réfléchissants et de la rubalise blanche et rouge.

Les obstacles naturels à caractère dangereux seront marqués par une bombe de couleur phosphorescente.

**Admission :** Pour les non licenciés la présentation d'un certificat médical (ou une photocopie) de moins d'un an, de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition est obligatoire.

- Trail 5, 10, 15 kms ouvert aux coureurs licenciés de la FFA ou de la Fédération Française de Triathlon et aux coureurs non licenciés majeurs ou mineurs nés en 1999 et avant.
- Trail 5 kms ouvert aux minimes (nés en 2000 et 2001).
- Randonnées ouvertes à tous, sans restriction d'âge, aucun certificat médical d'aptitude physique n'est requis.

Les parents ou tuteurs sont responsables des mineurs qu'ils engagent.

**Inscription :** 1€ sera reversé à une association caritative locale

\* Trail : 5 kms 6 € ; 10 kms 8 € ; 15 kms 10 € les inscriptions sur place seront majorées de 2 euros.

\* Randonnée : 5 ou 10 kms 5 €

par avance par courrier, téléphone ou mail

- Melle Annabelle Becker, 2 rue de Quatre Champs, 08400 Toges, 03 24 30 39 69 ; josephinew@orange.fr
  - Mme Valérie Kuhne, 23 rue du Chemin d'Argent, 08400 Savigny sur Aisne.
  - jmkuhne@wanadoo.fr
- sur place dans le chapiteau situé place Carnot (devant la mairie).

**Dossards :** Retrait à partir de 17h sous le chapiteau situé devant la mairie place Carnot.

Plus de retrait possible à moins de 15 minutes du départ.

Un dossard sera remis contre le bulletin d'adhésion, paiement de l'inscription, présentation de justificatifs : licence ou certificat médical (photocopie) de moins d'un an de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition et après vérification du bon fonctionnement de la lampe frontale.

**Départ :**

- trail 18h30
- randonnée 18h00 -18h30

**Equipement :** Tout participant devra s'équiper en fonction des conditions météorologiques du moment. Nous sommes en décembre et de nuit !

**Matériel :** Une lampe frontale en bon état de marche est obligatoire. (Vérification à la remise du dossard). Un vêtement équipé de dispositif réfléchissant est aussi conseillé.

Bâtons marche nordique admis pour les randonneurs, les participants équipés veilleront à ne pas gêner les autres participants. Un déport sur la droite est souhaitable à l'arrivée des coureurs.

Un équipement pouvant contenir un téléphone, une veste imperméable, des gants, bonnet et vêtements chauds est vivement conseillé.

**Ravitaillement :** A chaque passage sur la place Carnot, liquide (et solide, pour le 15 kms).

Un ravitaillement solide et une boisson chaude seront offerts à l'arrivée, place Carnot.

**Classement et récompenses :** Classement scratch et par catégorie, homme/femme, coupe et récompense ( lots/paniers garnis).

**Douches :** La Ville de Vouziers met à la disposition des participants les douches du gymnase Syrienne.

**Avertissement :** En raison de la nature accidentée des sentiers et chemins traversés sur le parcours, l'épreuve est fortement déconseillée au coureurs /randonneurs fragiles des chevilles ou des genoux.

Les participants coureurs ou marcheurs sont soumis aux règles du code de la route.

Pour participer il est indispensable :

- D'être pleinement conscient de la spécificité de l'épreuve et d'être entraîné pour cela.
- D'avoir acquis préalablement à l'épreuve, une réelle capacité d'autonomie personnelle permettant de gérer les problèmes potentiels liés à des conditions climatiques difficiles, à la fatigue, à l'obscurité, à la nature du parcours ....

- D'être pleinement conscient que pour une telle épreuve, la sécurité dépend de la capacité du participant à s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles.

**Assistance** : les VTT suiveurs et les véhicules tout terrain à moteur sont interdits sur le parcours.

**Secours** : une équipe de pompiers ou une ambulance, un médecin et une infirmière.

Chaque participant se présentant sur le départ, se déclare apte à supporter les efforts imposés par cette épreuve et renonce à tous recours contre l'organisation en cas d'accident consécutif à une quelconque déficience personnelle.

L'organisateur se réserve le droit de stopper un coureur jugé mal éclairé ou en difficulté.

**Assurance** : Vouziers Oxygène est couvert par une assurance à responsabilité civile.

**Droit à l'image** : L'organisateur se réserve le droit de diffuser dans des milieux exclusivement à caractère sportif, les photos ou reportages, ou à les utiliser pour la confection de supports publicitaires locaux.

**Diffusion des résultats** : Les résultats seront diffusés dans tous les clubs et sur les sites à caractère sportifs exclusivement.

Si les participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat ou de photos les concernant, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA ( [cil@athle.fr](mailto:cil@athle.fr) ).

**Respect de la nature et de l'environnement** : Chaque participant s'engage à laisser la nature et l'environnement comme il les a trouvés, sans papiers, ni déchets plastiques ou autres.

**Respect humain** : Chaque participant s'engage à respecter les autres participants, traileurs ou randonneurs, les organisateurs, les bénévoles, l'équipe de secours et de sécurité, et les spectateurs.

**Respect du règlement de l'épreuve** : chaque participant s'engage à prendre connaissance du présent règlement et à l'accepter.